
Institution préparatoire aux Écoles Polytechnique, Militaire, à la Marine et aux Eaux et Forêts.

Numéro d'inventaire : 1979.20038

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur : Pihan de la Forest (A.) Imprimeur de la Cour de Cassation

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1840 (vers)

Description : Feuillet imprimé formant livret. "Renforcé" par du ruban adhésif.

Mesures : hauteur : 254 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Prospectus de l'"Institution préparatoire aux écoles Polytechnique, Militaire, à la Marine et aux Eaux et forêts, dirigée par M. Laville, professeur agrégé de l'Université pour les sciences". Cette institution est située 70 rue d'Enfer à Paris. Conservation: voir boîte enseignement masculin.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Institutions privées

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 3

Lieux : Paris, Paris

V. 1840
—**INSTITUTION PRÉPARATOIRE**

AUX

ÉCOLES POLYTECHNIQUE, MILITAIRE, A LA MARINE**ET AUX EAUX ET FORÊTS,**

DIRIGÉE

Par M. Caville,

PROFESSEUR-AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ POUR LES SCIENCES,

Rue d'Ufex, N° 70, près l'Observatoire.

Le but de cet Etablissement étant de diriger vers les services publics des jeunes gens qui se distinguent à la fois par leurs talents et une conduite honorable, l'enseignement de la religion y est mis au premier rang, et nul Elève n'y est reçu, s'il n'offre des garanties suffisantes concernant ses mœurs et ses principes religieux.

Les Elèves ne peuvent sortir qu'avec leur parens ou avec des personnes expressément autorisées par la famille.

Ceux qui ne sont point de Paris, doivent y avoir un correspondant auquel on puisse s'adresser en cas de besoin.

Les Elèves ont chacun leur chambre.

Le local qu'occupe l'Etablissement étant situé à l'une des extrémités de Paris, on y jouit à la fois de l'air et de la vue de la campagne.

La nourriture est la même que dans un ménage jouissant d'une honnête aisance; tous les maitres de la maison, sans exception, vivent avec les Elèves.

L'instruction se compose de la manière suivante :

- | | |
|--|---|
| Pour les Elèves qui se destinent à l'Ecole Polytechnique. | $\left\{ \begin{array}{l} 1^{\circ} \text{ Cours de mathématiques, comprenant tout ce qui est exigé pour l'examen, et en outre les complémens d'algèbre et la géométrie descriptive.} \\ 2^{\circ} \text{ Id. de calcul différentiel et intégral.} \\ 3^{\circ} \text{ Id. de physique, et premiers élémens de chimie.} \\ 4^{\circ} \text{ Id. de littérature.} \\ 5^{\circ} \text{ Id. de dessin.} \end{array} \right.$ |
| Pour ceux qui se destinent à la Marine, Saint-Cyr et aux Eaux et Forêts. | $\left\{ \begin{array}{l} 1^{\circ} \text{ Cours de mathématiques, comprenant tout ce qui est exigé pour les Elèves de deuxième classe de la marine.} \\ 2^{\circ} \text{ Id. d'histoire et de géographie.} \\ 3^{\circ} \text{ Id. de langue allemande.} \\ 4^{\circ} \text{ Id. de littérature.} \\ 5^{\circ} \text{ Id. de dessin.} \\ 6^{\circ} \text{ Id. d'anglais.} \end{array} \right.$ |

Tous ces Cours sont compris dans le prix de la Pension ; ils sont faits dans l'intérieur de l'Etablissement par les professeurs les plus distingués de Paris ; et dans le courant de l'année MM. les professeurs de l'Ecole Polytechnique veulent bien venir interroger les Elèves, et vérifier leurs progrès. Indépendamment des interrogations en classe, chaque Elève subit tous les huit ou dix jours un examen particulier.

PENSION.

Le prix de la Pension, y compris le blanchissage et le raccommodage ordinaire du linge, est de 1650 francs pour l'année scolaire commençant le 1^{er} octobre et finissant le 1^{er} août. Elle s'acquitte en quatre paiemens faits au commencement d'octobre, de janvier, d'avril et de juillet. Les trois premiers sont de 495 francs et le dernier de 165. La pension compte à partir du premier jour du mois de l'entrée.

Lorsqu'un Elève cesse de faire partie de la maison dans l'un de ces intervalles, la somme qui a dû être payée d'avance reste acquise à l'Etablissement. De même si un Elève sort dans le courant de juin, il acquitte les 165 francs pour juillet, comme s'il restait jusqu'au 1^{er} août.

On paie en outre en entrant, 60 francs de location du lit pour tout le temps de la Pension.

La rétribution universitaire, qui est de 7 francs par mois pendant les dix mois de l'année scolaire, est à la charge des parens, ainsi que les maitres d'agrément et les frais de maladie.

L'Etablissement ne conserve aucun Elève pendant les vacances.

Le trousseau à fournir doit se composer ainsi qu'il suit :

3 paires de draps.	6 bonnets de coton.
12 serviettes.	6 cravates blanches.
12 chemises.	1 couvert d'argent.
18 mouchoirs de poche.	
12 paires de bas garnis.	

Le tout neuf ou du moins en bon état.

Les Elèves apportent en entrant une rame de papier qu'ils renouvellent au besoin, un porte-feuille et porte-crayon pour le dessin, une table, et un pot à eau et cuvette pour le service de leur chambre; une écritoire. Ils se fournissent également les livres qui leur sont nécessaires.

L'ouverture des cours est fixée au premier lundi d'octobre.